

# Règlement Intérieur saison 2019-2020 (R.I édité le 22/08/2016)

## GENERALITES :

Le TEAM VAL'EURE TRIATHLON est affilié à la Fédération Française de Triathlon.

Chaque adhérent(e) s'engage à :

- Se conformer entièrement à la réglementation générale de la FFTri, ainsi qu'à celle de ses ligues régionales et comités départementaux.
- Se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application des règles prévues par la réglementation.
- Respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition pour le Team Val'Eure Triathlon.
- Dégager la responsabilité du Team Val'Eure Triathlon en cas de vol de son matériel durant entraînements et/ou compétitions.

## COTISATIONS 2018- 2019 : cf bulletin d'inscription 2018-2019.

Toute cotisation versée au Team est définitivement acquise. Aucun remboursement (même partiel) de cotisation ne pourra être exigé en cas de démission, d'exclusion ou autres motifs, en cours d'année. Dépôt des dossiers de renouvellement le 07 septembre 2019 au forum des associations – 03 octobre 2019 18h30 au stade – 12 octobre 2019 9h30/12h à la piscine de Gaillon et mardi 15. Majoration de 10 Euros au-delà du 15.10.2019. Pas besoin de fournir de photos pour le renouvellement.

La Licence ne sera **validée** qu'après remise par l'adhérent des pièces à joindre au bulletin d'adhésion et du règlement intérieur signés.

## EQUIPEMENT :

Le triathlète a l'entière charge et responsabilité de son équipement qui doit être en adéquation avec la discipline pratiquée. Le Team Val'Eure triathlon définit en début de chaque saison sportive ses tenues officielles pour les entraînements et compétitions. Les tenues "club" restent à la charge du triathlète.

## ENTRAINEMENTS :

Pour le bon déroulement des séances d'entraînement, les horaires et lieux seront convenus par mail et respectés. Le triathlète respecte ses entraîneurs ainsi que ses camarades afin que les entraînements et compétitions se déroulent dans de bonnes conditions. **Le triathlète doit s'insérer dans un groupe correspondant à son niveau, le triathlète ne doit pas surestimer celui-ci, auquel il sera orienté par les encadrants. le sportif est autonome concernant ses rations et son hydratation.**

### 1- Natation :

Un brevet de 50m est obligatoire pour les enfants. Les triathlètes doivent se conformer au règlement de la piscine. **Bonnet de bain et prise de la douche avant la séance obligatoire.** Le licencié s'engage à remettre un chèque de caution de 15 Euros au club pour obtenir la carte d'accès aux entraînements Natation.

### 2- Vélo :

Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (entraînements, compétitions, stages, etc). Le Triathlète doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements (liquides et solides) et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins, mécanique, etc). Lors de sorties en vélo, le triathlète est tenu de respecter le **code de la route**. Pendant les sorties communes, les enfants sont sous la **responsabilité** de l'entraîneur et du Team Val'Eure triathlon durant les horaires des séances de vélo et **celle-ci** ne peut être engagée pour les enfants regagnant seul leur domicile. Les parents peuvent aider à encadrer les séances vélo des jeunes en soutien à l'encadrant.

### 3- Course à pied :

Les triathlètes doivent se conformer au règlement du stade et respecter les équipements mis à leur disposition.

## COMPETITIONS :

### 1- Engagements :

Un programme des compétitions retenues par le club sera transmis par mail. Il indique notamment le calendrier et lieux des compétitions officielles.

Le triathlète devra s'inscrire par ses propres moyens sauf pour les grands prix et compétitions enfants. En cas d'inscription et de non-participation à une compétition, les frais engagés seront réclamés.

### 2- Encadrement et déplacements :

Le transport des triathlètes lors des compétitions se fait par les parents ou membres du TVT, à leur charge.

### 3- Ethique :

**Les membres adhérents se doivent de porter les tenues du Team lors des compétitions et sur les podiums sous peine de sanction financière.** Ils s'engagent à les respecter au mieux et à ne nuire en aucune manière au Team et à ses villes supports. Lors des compétitions, les triathlètes du Team Val'Eure Triathlon s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve, les arbitres, les membres de l'organisation ainsi que les concurrents. Afin d'être fidèle à l'éthique sportive, ils s'engagent également à ne pas faire usage de produits illicites. En cas de prescription médicale, le triathlète valide auprès du médecin l'absence de contre-indication SPORTIVE (liste des produits illicites sur <http://www.santesport.gouv.fr/> et pour toutes informations n° vert "écoute dopage" : 0800152000). **Tout compétiteur contrôlé positif sera entendu en commission disciplinaire et sera sanctionné.**

## Manifestations organisées par le TVT :

La participation active de tous les licenciés du Team est vivement souhaitée lors de l'organisation de toutes compétitions sportives gérées par le club. En cas d'empêchement, les triathlètes peuvent être remplacés par un tiers de leur choix.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

## Signature du licencié :